

Conseillers en exercice : 23

Présents : 18

Votants : 23

OBJET :Renouvellement bail
LEFEVRE

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite.

DELIBERATION N°2026-45**PROCES-VERBAL**DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 27 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt sept mai,
Le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE DE BERG étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur le Maire, Didier MEHL

Présents : MM. Didier MEHL, Jean-Lou PAILHES, Christophe MARIJON, Delphine PERROT, André DELEAGE, Bérangère RAMAUX, Jean de BAGLION, Sandra AUDIGIER MARSY, Emmanuel CHAILAN, Jérôme FONT, Vincent FARGIER, Aurélie COMTE, Isabelle LAURENT ROUX, Karine LEFEBVRE, Sylvie DUBOIS, Christophe VIGNE, Patrick ROTGER, Sophie COLBEAU,

Excusés : MM, Marie-Jeanne COSSE, Serge VINARD, Klara HOZNEK, Charlotte ROUGIER, Marie FARGIER

Procurations : MM Marie-Jeanne COSSE à Christophe MARIJON, Serge VINARD à Jean-Lou PAILHES, Klara HOZNEK à Jean de BAGLION, Charlotte ROUGIER à Vincent FARGIER, Marie FARGIER à Patrick ROTGER

Absents non excusés : MM.

L'assemblée communale procède, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Jérôme FONT a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat de bail relatif à la location de la parcelle de terrain cadastrée AI 119 sise rue de l'Esparet à usage de parking public arrive à son terme le 31 mai 2026.

Monsieur le Maire propose le renouvellement du bail pour une année à compter du 1^{er} juin 2026 avec un loyer mensuel indexé selon l'indice de référence des loyers du 2^{ème} trimestre 2025 publié par l'INSEE :

$$494.01 \times \text{IRL } 2^{\text{ème}} \text{ trimestre } 2025 \quad 146.68 \quad = 499.15 \text{ € par mois}$$

$$\text{IRL } 2^{\text{ème}} \text{ trimestre } 2024 \quad 145.17$$

Monsieur le maire donne lecture d'un projet de bail liant la commune de Villeneuve de Berg et Monsieur Monsieur Guy LEFEVRE à compter du 1er juin 2026 jusqu'au 31 mai 2027 inclus pour un loyer mensuel d'un montant de 499.15 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de renouveler le contrat de location par bail à Monsieur et Monsieur Guy LEFEVRE pour la parcelle de terrain non bâtie cadastrée AI 119 pour un usage de parking public rue de l'Esparet et ce à compter du 1^{er} juin 2026 jusqu'au 31 mai 2027 avec un loyer mensuel de 499.15€.

- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer le bail et tous les documents correspondants à ce dossier

Pour extrait conforme
A VILLENEUVE DE BERG
Le 27 mai 2026

Didier MEHL
Maire de Villeneuve de Berg



